

---

---

## Éléments de parquet bruts en bois — Classement

*Wood raw parquets elements — Classification*

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 4561:2023

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/350ad34e-c6b9-4efe-b9d8-81e095628a0e/iso-4561-2023>



iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 4561:2023

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/350ad34e-c6b9-4efe-b9d8-81e095628a0e/iso-4561-2023>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2023

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

# Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4</b> <b>Fabrication, caractéristiques, conditions de livraison</b> .....	<b>1</b>
<b>5</b> <b>Classement</b> .....	<b>1</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>7</b>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 4561:2023

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/350ad34e-c6b9-4efe-b9d8-81e095628a0e/iso-4561-2023>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2. [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de brevet. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de brevet. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO. [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 218, *Bois*.

Cette première édition de l'ISO 4561 remplace l'ISO 5333:1978, l'ISO 3398:1977 et l'ISO 3399:1976 comme étant la fusion de ces trois normes.

Les principales modifications sont les suivantes:

- mise à jour du vocabulaire conformément à l'ISO 5323:2019
- clarification rédactionnelle de certaines exigences
- introduction de nouvelles essences

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).

## Introduction

Le principal objectif du présent document est d'établir le point international commun des pays membres de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), concernant le classement, par qualité, des éléments de parquet bruts en bois feuillus et en bois résineux destinés à la fabrication de lames pour différents types de parquets.

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 4561:2023

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/350ad34e-c6b9-4efe-b9d8-81e095628a0e/iso-4561-2023>



# Éléments de parquet bruts en bois — Classement

## 1 Domaine d'application

Le présent document établit le classement, par qualité, d'éléments de parquet bruts des essences suivantes, destinés à la fabrication de lames pour différents types de parquets:

- chêne (*Quercus* sp.),
- hêtre (*Fagus sylvatica* sp.),
- bouleau (*Betula* sp.),
- érable (*Acer* sp.),
- sapin (*Abies* sp.),
- épicéa (*Picea* sp.).

## 2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 4556, *Éléments de parquet bruts en bois — Caractéristiques générales*

ISO 5323, *Planchers en bois et parquets — Vocabulaire*

ISO 24294, *Bois — Bois ronds et bois sciés — Vocabulaire*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'ISO 5323 et de l'ISO 24294 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

## 4 Fabrication, caractéristiques, conditions de livraison

La fabrication, les caractéristiques et les conditions de livraison doivent être conformes à l'ISO 4556.

Sauf demande contraire, les bois d'éléments de parquet en hêtre doivent être étuvés avant la livraison.

## 5 Classement

Les éléments de parquet bruts ne doivent pas présenter plus de défauts que ceux admis dans les [Tableaux 1 à 7](#) suivants.

Les éléments de parquet bruts sont divisés en classes:

I

II

M (uniquement les éléments de parquet bruts en chêne)

Les éléments de parquet bruts en chêne qui présentent plus de défauts que ceux admis pour la dernière qualité (M) ne doivent pas être livrés sous les dénominations «éléments de parquet bruts en chêne ISO», ni sous toute autre désignation susceptible d'entraîner une confusion avec l'une des classes indiquées.

Les éléments de parquet bruts en hêtre, les éléments de parquet bruts en bouleau, les éléments de parquet bruts en érable, les éléments de parquet bruts en sapin et les éléments de parquet bruts en épicéa qui présentent plus de défauts que ceux autorisés pour la deuxième qualité (II) ne doivent pas être livrés sous les dénominations «éléments de parquet bruts en hêtre ISO», «éléments de parquet bruts en bouleau ISO», «éléments de parquet bruts en érable ISO», «éléments de parquet bruts en sapin ISO», «éléments de parquet bruts en épicéa ISO» ou «éléments de parquet bruts en bois de conifères (sapin, épicéa) ISO», ni sous aucune autre désignation pouvant prêter à confusion avec l'une des classes données.

Les classes doivent correspondre aux conditions définies dans les [Tableaux 1 à 7](#) suivants

**Tableau 1 — Caractéristiques générales**

Défaut du bois ou de sciage	Classe		
	I	II	M (seulement pour le chêne)
Début de pourriture et échauffure	néant		
Pente de fil	fil sensiblement droit et parallèle à l'axe de la pièce	Pente de fil ne dépassant pas 10 %	
Grain	régulier	tous grains admis	
Flèche longitudinale de face	admise sur un seul plan à condition que la flèche ne dépasse pas 1 % de la longueur de la pièce		
Flèche longitudinale de rive	admise à condition que la flèche ne dépasse pas 0,5 % de la longueur de la pièce		
Tuilage (uniquement sapin et épicéa)	admis à condition que le tuilage ne dépasse pas 2 mm de la largeur de la pièce	non applicable	
Gauchissement	néant		
Traits de scie	admis à condition qu'ils ne dépassent pas 0,5 mm de profondeur		

**Tableau 2 — Parement — chêne**

Défaut du bois	Classe		
	I	II	M
Traces médullaires (Cœur sain)	néant	admisses sous forme de traces interrompues, si elles ne présentent pas de fissures	
Aubier sain et lunure	néant	admis uniquement sur une arête, si ne dépassant pas 5 mm de la largeur de la pièce	admis sans limitation
Colorations	très légères admises, taches exclues	admise si ne résulte pas d'altérations dues à des agents biologiques	
Fentes	fentes et gerces	admisses, ne dépassant pas 1 mm de profondeur	
	traversantes	admisses en bout, ne dépassant pas, en longueur, la majoration prévue pour la longueur de la pièce	



Tableau 2 (suite)

Entre-écorces et gélivures		néant	
Nœuds	très petits	admis en nombre illimité à condition que le diamètre ne dépasse pas: 2 mm pour les nœuds sains 1 mm pour les nœuds noirs	
	adhérents ou partiellement adhérents	néant	admis, espacés de 30 mm et plus, ne dépassant pas en diamètre
			10 mm
noirs, non adhérents ou éclatés	néant		admis à condition que le diamètre ne dépasse pas 10 mm
Grappes de nœuds		néant	admis: 1
Trous de ver		néant	
Flache		néant	
Ronce		néant	légère, admise

Tableau 3 — Parement hêtre, bouleau ou érable

Défaut du bois		Classe	
		I	II
Traces médullaires (cœur sain)		néant	
Cœur rouge		néant	sain admis
Colorations		Très légères différences de coloration admises, veines de couleur foncée exclues	Légères différences de coloration admises sous forme de veines et taches d'empilages si le bois est resté sain
Fentes	non traversantes et gerces	admisses, ne dépassant pas en profondeur	
	traversantes	1 mm	2 mm
Entre-écorces et gélivures		néant	
Nœuds	très petits	admis en nombre illimité, à condition que le diamètre ne dépasse pas: 2 mm pour les nœuds sains 1 mm pour les nœuds noirs	
	adhérents ou partiellement adhérents	néant	admis, ne dépassant pas 15 mm de diamètre
	noirs, non adhérents ou éclatés	néant	admis s'ils ne sont pas en grappes, ne dépassant pas 7 mm de diamètre
Trous de ver		néant	
Flache		néant	
Ronce		néant	

Tableau 4 — Parement sapin ou épicéa

Défaut du bois		Classe	
		I	II
Traces médullaires (Cœur sain)		néant	admises, ne dépassant pas 30 mm en longueur
Ronce		néant	légère, admise
Colorations	rosâtres	néant	
	bleuâtres	néant	légères, admises
	brunes	néant	
Fentes	gerces	admises	
	non traversantes	admises, ne dépassant pas en profondeur	
		1 mm	2 mm
traversantes	admises en bout, ne dépassant pas en longueur la majoration prévue pour la longueur de la pièce		
Entre-écorces et gélivures		néant	
Nœuds ronds et ovales	très petits	admis en nombre illimité à condition que le diamètre ne dépasse pas: 2 mm pour les nœuds sains 1 mm pour les nœuds noirs	
	adhérents ou partiellement adhérents	néant	admis, ne dépassant pas 15 mm de diamètre
	non adhérents ou éclatés	néant	
Nœuds traversants et nœuds doubles		néant	
Trous de ver		néant	
Poches de résine		néant	admises, n'excédant pas 30 mm en longueur
Zones humides		admises	
Flache		néant	

Le nombre de défauts indiqués admis sur le parement de la pièce, spécifiés dans les [Tableaux 1](#) et [4](#), ne doit pas dépasser:

- 3 défauts pour la classe I, ou
- 4 défauts pour la classe II.

Tableau 5 — Contre-parement, extrémités et rives chêne

Défaut du bois	Classe		
	I	II	M
Traces médullaires (cœur sain)	néant	admises sous forme de tranches interrompues, si elles ne présentent pas de fentes	admises
Aubier sain et lunure	admis sur toute la largeur de la pièce, s'il n'excède pas		
	5 mm	10 mm	admis sans limitation
	d'épaisseur		